



# La Passerelle

## Projet d'accueil de la M.A.M

### Préambule

---

Notre MAM est portée par un projet associatif. L'association Encore !, ayant pour objectif la préfiguration d'un lieu d'accueil pour enfant en situation de handicap (non moteur) et sans solution de prise en charge, a été créé en mai 2023. Elle compte maintenant 42 adhérents.

A terme, l'association évoluera et permettra :

- d'organiser des temps forts avec les familles et partenaires, facilitant ainsi l'ancrage de la MAM dans le territoire
- de faciliter la vie des assistant.es maternel.les et des parents employeurs en limitant les charges notamment grâce à la recherche de subventions (ex : séances d'équithérapie pour les enfants accueillis / sorties diverses / prise en charge d'une partie des frais de la MAM...)

Page facebook de l'association : <https://www.facebook.com/association.encore>

### Présentation de la MAM

---

#### Public accueilli

**Nous donnons la priorité aux enfants âgés de 4 à 10 ans en situation de handicap non moteur et sans solution de prise en charge**

Notre MAM a pour spécificité l'accueil des enfants en situation de handicap (non moteur) et sans solution de prise en charge ou avec prise en charge partielle. Nous porterons une attention toute particulière sur le développement de la socialisation de ces enfants par le biais de nombreux partenariats inclusifs :

- Bar'abadum
- Centres de loisirs de la commune
- Projets ponctuels avec les classes des écoles publiques
- Médiathèque
- Commerces...

Nous estimons l'âge des enfants accueillis compris entre 4 et 10 ans mais rien n'est figé et nous tenterons de répondre au mieux aux besoins du territoire.

**Ouverture aux enfants dits « ordinaires », sous réserve de places disponibles lors des vacances scolaires et en privilégiant les fratries d'enfants déjà gardés par les assistant.es maternel.es.**

## Professionnels / encadrement

3 assistant.es maternel.les travailleront dans la MAM

- Alice AMBEZA (enseignante spécialisée en cours de reconversion) : 3 agréments
- Lucie INGLARD (enseignante spécialisée en cours de reconversion) : 3 agréments
- Grégory WERQUIN (employé de banque en cours de reconversion) : 3 agréments

Chacun de nous aura une capacité d'accueil de 2 enfants. La MAM accueillera donc 6 enfants en situation de handicap maximum simultanément. Ce choix est volontairement fait pour permettre une prise en charge de qualité au regard du profil des enfants accueillis. Il permet aussi l'accueil d'enfants dits « ordinaires ».

## Lieu d'accueil

Adresse et situation géographique

16 rue Moeneclay

59270 Bailleul

Cette maison est implantée en plein cœur de la ville et permet un accès direct et facile aux différents partenaires de socialisation.

**Elle se compose :**

<b>Au rez-de-chaussée</b>	<b>A l'étage</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>○ Un hall d'entrée</li><li>○ Une grande pièce de vie</li><li>○ Une cuisine</li><li>○ Une salle à manger</li><li>○ Une salle de bain</li><li>○ Des toilettes</li><li>○ Un jardin clos</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Un bureau</li><li>○ Une salle de repos/espace sensoriel</li><li>○ Une salle de repos/activités/lieu pour les partenaires.</li></ul>

**L'agrément pour le jardin sera demandé dans un second temps une fois que celui-ci aura été sécurisé.**

## Nos valeurs et principes éducatifs

Tous les trois nous avons à cœur de permettre à chaque enfant « différent » de gagner en autonomie et de prendre sa place dans la société.

### **Au sein de la MAM**

Nous accompagnerons l'enfant dans sa quête d'autonomie à travers divers moments de vie :

- Temps de repas

Les couverts ainsi que la disposition de la salle de repas sera adaptée de manière à favoriser l'autonomie de chacun. L'assistant.e maternel.le de l'enfant sera présent à ses côtés. Nous accompagnerons les enfants non verbaux dans la systématisation de « demandes » lors de ce temps, notamment par le biais d'outils de communication, le tout en lien avec la famille. Les repas seront, dans la mesure du possible, pris à heures fixes pour respecter le besoin de ritualisation de certains profils. Dans un premier temps, nous demanderons aux familles de fournir les repas (notamment pour palier les particularités alimentaires des enfants accueillis). Des goûters pourront être préparés en atelier collectif certains jours, notamment pour inciter les enfants à toucher puis goûter de nouvelles textures.

- Temps de change

Il s'agit d'un moment privilégié entre l'assistant.e maternel.le et l'enfant. Il ne s'agit pas d'un temps quelconque mais bien d'un moment de relation, d'échanges et de respect de l'intimité de l'enfant. Lors de ce temps, nous inviterons l'enfant à se déshabiller seul. Petit à petit, nous proposerons le passage aux toilettes avec des aménagements spécifiques, là encore en concertation avec les familles et selon le projet d'accès à la propreté de l'enfant.

Les couches seront fournies par les familles.

- Temps de socialisation et d'éveil

Chaque jour différents temps d'éveil seront proposés en collectif et en temps privilégié avec l'assistant.e maternel.le référent.e. Le rez-de chaussée de la MAM permettra des jeux libres ainsi que des ateliers créatifs, culinaires ou extérieurs grâce au jardin. Une grande variété de jeux est mise à disposition des enfants. Nous faisons le choix de ne proposer qu'une partie avec un roulement régulier de manière à ce qu'aucun lassitude ne s'installe et pour que chacun prenne plaisir à découvrir régulièrement de nouveaux jeux de manipulation.

L'étage sera consacré à des temps d'accueil plus privilégiés entre l'assistant. maternel.le référent.e et les enfants qui sont à sa charge. Pour ce faire, la MAM dispose d'une pièce sensorielle permettant des temps de repli et de décharge sensorielle ainsi qu'une salle d'activités pour les jeux sur tables ou ateliers plus dirigés. 30 à 45mn d'accès à la salle

sensorielle sera proposé à chaque enfant dans la journée (selon les besoins de chacun). De même, nous consacrerons à minima 1h de prise en charge privilégié en salle d'activité par jour.

Chaque temps collectif, libre ou guidé, au sein de la MAM permettra le développement de la socialisation de l'enfant mais nous ne comptons pas fonctionner de manière auto-centrée et nous comptons bien nous ouvrir vers l'extérieur.

### **A l'extérieur de la MAM**

Les sorties s'effectueront en groupe pour plus de sécurité.

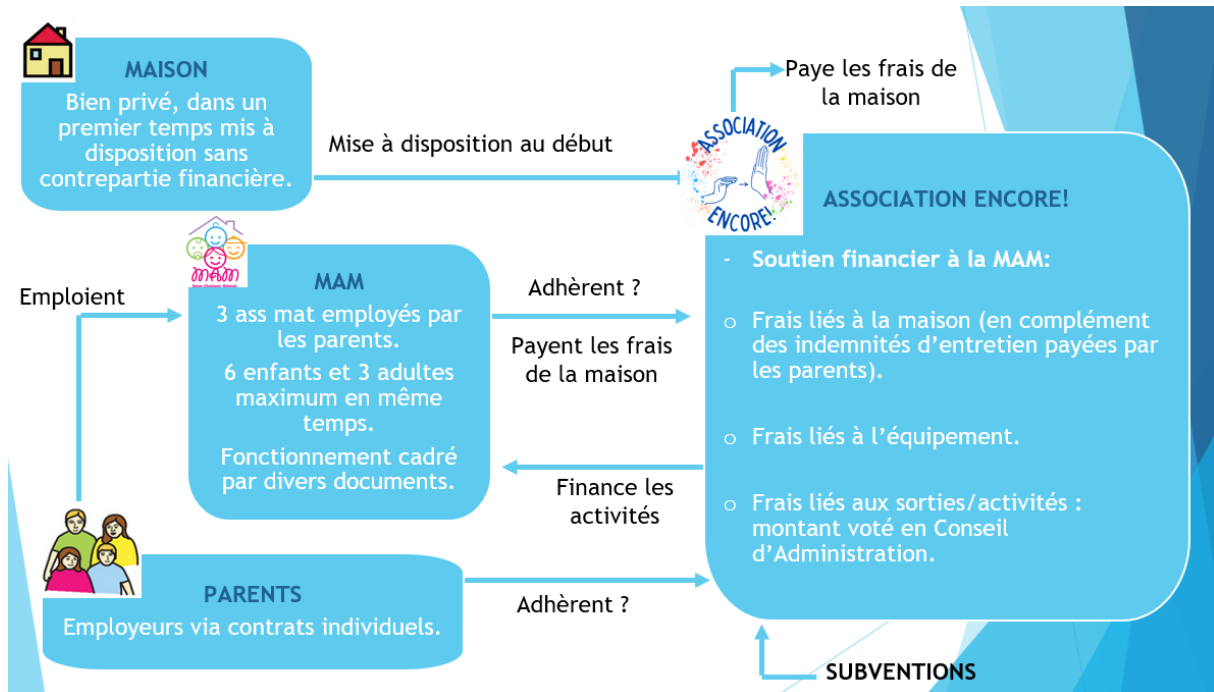
Les sorties à pied seront privilégiées. Nous pourrons utiliser notre voiture sous réserve d'avoir l'accord des parents et d'avoir un équipement adapté et sécurisé.

L'inclusion sociale reste un des objectifs prioritaires du projet d'accueil des enfants. Le coût des sorties sera pris en charge par l'association Encore ! (Vote chaque année d'un budget alloué aux activités de la MAM).

<b>Partenaires envisagés</b>	<b>Objectif</b>	<b>Modalités</b>
Bar Abadum	Partager un espace/un temps de jeu avec d'autres enfants hors les murs de la MAM.	Une à deux fois par semaine au Bar Abadum
Commerçants de la ville/marché	Aller faire des demandes et des petits achats.	En fonction des projets et besoins de la MAM.
Médiathèque	Fréquenter la médiathèque, s'intéresser aux livres, aux histoires.	Sortie hebdomadaire
Centre social ?	Partager un temps de socialisation avec des enfants du même âge	
Ecoles	Partager un temps de socialisation avec des enfants du même âge	Quelques sorties dans l'année pour partager un temps commun (randonnée, art, sport...)
Centre de loisirs	Partager un temps de socialisation avec des enfants du même âge	
Relais petite enfance	Partager un temps de socialisation avec des enfants (Pour les enfants les plus jeunes)	Participation à des ateliers ? Participation au spectacle de fin d'année ?

## Liens entre la MAM et l'Association Encore !

Schéma représentant les liens entre la MAM et l'association Encore !



Extrait du PPT présenté lors de l'Assemblée Générale de l'Association Encore ! du 26 juin 2024

L'adhésion à l'association n'est en aucun cas obligatoire pour les familles, elle l'est en revanche pour les professionnels de la MAM.

## Fonctionnement

### Périodes d'ouverture et de vacances

**Horaires d'ouverture : 8h-17h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Fermeture le mercredi pour permettre le développement d'animations inclusives avec l'Association Encore !**

Les enfants ne sont pas accueillis le samedi. Lorsque l'occasion se présente sur le calendrier, la MAM ferme ses portes les jours fériés (1er mai, 8 mai, l'Ascension, 14 juillet...). Les dates précises de fermeture sont communiquées chaque année aux parents au 1er mars et sont rappelées par voie d'affichage un mois à l'avance au sein de la MAM dans le hall d'accueil. Cf Convention Collective Nationale des Assistants Maternels

### **Périodes de vacances :**

- Fermeture mardi gras du carnaval
- 1 semaine en février (1ere semaine des vacances)
- 1 semaine à Pâques (1ere semaine des vacances)
- 3 semaines consécutives l'été
- 1 semaine à la Toussaint (1ere semaine des vacances)
- 1 semaine à Noël (1ere semaine des vacances)

## Types de contrats

Au maximum, il pourra être proposé un contrat de 20h semaine par enfant.

Des contrats ponctuels de répit pourront également être acceptés en fonction des places disponibles.

Seuls les enfants de plus de 6ans pourront être accueillis à la journée complète.

La gestion des contrats sera facilitée par un abonnement à Top AssMat.

### **- La délégation d'accueil**

Cf p.32 du Guide Ministériel

Chaque parent peut autoriser l'assistant maternel qui accueille son enfant à déléguer cet accueil à un ou plusieurs assistants maternels exerçant dans la même maison.

La délégation d'accueil est un élément important du fonctionnement des MAM. Elle permet une souplesse qui, avec une tenue stricte d'un planning peut aider au bon fonctionnement d'une MAM.

La délégation d'accueil peut permettre :

- De gérer les arrivées tôt le matin, les départs tard le soir, notamment pour adapter la MAM à l'accueil d'enfants en horaires décalés ou atypiques
- De gérer les périodes durant lesquelles tous les enfants ne sont pas présents dans la MAM
- D'organiser des activités adaptées par tranches d'âges des enfants accueillis
- De faciliter le départ en formation des assistants maternels

**Ces aménagements sont organisés de façon à préserver autant que possible la relation individuelle entre l'enfant et l'assistant maternel référent et/ou les échanges nécessaires entre parent employeur et assistant maternel.** L'assistant.e maternel.le référent.e (également appelé.e titulaire) est présent.e sur le temps d'arrivée et/ou sur le temps de départ de l'enfant. La délégation d'accueil ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Art. L.424-3 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) « La délégation d'accueil prévue à l'article L. 424-2 ne peut aboutir à ce qu'un assistant maternel accueille un nombre d'enfants supérieur à celui prévu par son agrément, ni à ce qu'il n'assure pas le nombre d'heures d'accueil mensuel prévu par son ou ses contrats de travail. »

## L'accueil de l'enfant et le lien aux familles

Avant toute signature de contrat, les 3 assistant.e.s maternel.les de la MAM rencontreront la famille, en dehors des horaires d'ouverture, de manière à se présenter et à présenter le lieu. Un bureau a été installé dans la MAM pour recevoir les familles.

A l'issue de cette 1ère rencontre, les familles font le choix de l'assistant.e maternel.le. Une seconde rencontre est alors proposée entre l'assistant.e maternel.le et la famille. Au cours de cet échange une fiche de présentation de l'enfant sera remplie avec les parents de manière à mieux connaître le fonctionnement de l'enfant et ses besoins spécifiques.

Un temps d'adaptation sera ensuite proposé pour l'enfant de la manière suivante :

- 1heure de découverte en présence du parent et pendant les horaires d'ouverture pour que la famille se rende compte de la vie au sein de la MAM
- Une période d'adaptation de 40heures sera ensuite proposée. A l'issue de l'accueil l'assistant.e maternel.le recevra la famille pour faire le point.  
Il est à noter que l'adaptation se fera au cas par cas, en fonction du profil de chaque enfant.

Les assistant.es maternel.les assurent la continuité du cheminement vers l'autonomie mis en place par les parents (propreté, habillement, repas....).

Un livret de correspondance sera mis en place pour chaque enfant afin de faciliter les transmissions avec la famille. Si les familles sont d'accord, ce livret pourra comporter des photos illustrant la journée. L'assistant.e maternel.le pourra recevoir individuellement les familles à leur demande ou s'il le juge nécessaire.

Les parents pourront être invités une à deux fois par an au sein de la MAM afin de partager un moment avec leur enfant et son assistant.e maternel.le.

## Les siestes :

La MAM visant à accueillir des enfants de 4 à 10ans, la sieste ne sera pas automatique mais pourra être proposée selon les besoins des enfants accueillis ou selon le souhait des familles.

## Suivi en libéral au sein de la MAM :

Si l'enfant accueilli bénéficie d'un suivi par un professionnel en libéral et que la famille le souhaite celui-ci pourra se faire au sein de la MAM dans la salle partenaires.

- Une convention devra-t-êtré établie entre la famille, le professionnel et l'assistant.e maternel.le.

## Récapitulatif du matériel demandé aux parents

---

- Le repas
- Les couches/le liniment
- Tout équipement qui pourrait faciliter la vie de leur enfant (casque anti-bruit, renforçateur...)
- Un change
- Une paire de bottes
- Des chaussons